SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

COMMUNE DE GRENADE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2025. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2025 transmises en 2026 par la collectivité au Centre de Gestion de Haute-Garonne.

Effectifs

149 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2025

> **114** fonctionnaires
> **0** contractuel permanent
> **35** contractuels non permanents



Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents au 31/12

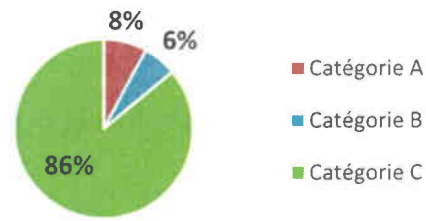
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 91 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2025 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

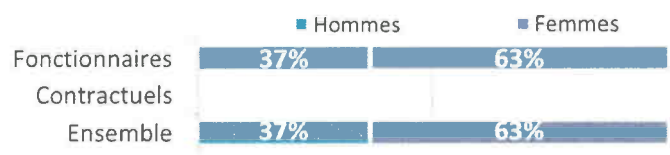
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	24%		24%
Technique	40%		40%
Culturelle	3%		3%
Sportive			
Médico-sociale	7%		7%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	22%		22%
Total	**100%**	**0%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

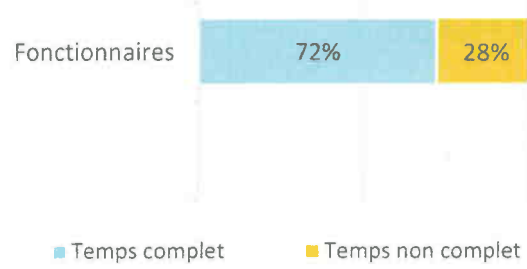


Les principaux cadres d'emplois

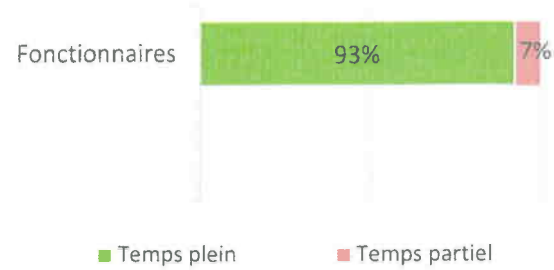
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	29%
Adjoints d'animation	20%
Adjoints administratifs	17%
Agents de maîtrise	8%
Attachés	6%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	32 fonctionnaires TNC
Médico-sociale	100%
Animation	52%
Technique	20%
Administrative	7%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

5% des hommes à temps partiel
10% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

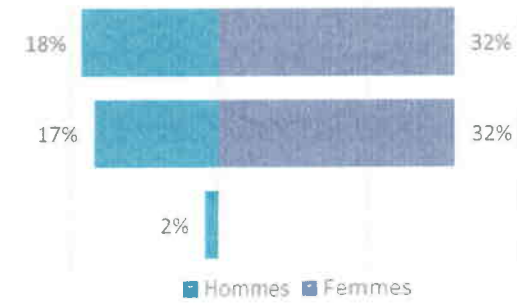
En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,17
Ensemble des permanents	**49,17**

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	42,36

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

138,33 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2025

> **104,24** fonctionnaires
> **0,00** contractuel permanent
> **34,09** contractuels non permanents

251 761 heures travaillées rémunérées en 2025

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 3 agents en disponibilité

> Un agent détaché au sein de la collectivité

Mouvements

En 2025, 10 arrivées d'agents permanents et 11 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2024 1	Effectif physique au 31/12/2025
115 agents	114 agents

cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025		
Fonctionnaires	↘	-0,9%
Contractuel		
Ensemble	↘	-0,9%

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	36%
Mise en disponibilité	18%
Mutation	18%
Démission	18%
Décès	9%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	50%
Réintégration et retour	30%
Voie de mutation	20%

Évolution professionnelle

9 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 67% des nominations concernent des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

43 avancements d'échelon et 4 avancements de grade

2 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2025

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2025

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 61,01 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	9 785 344 €	Charges de personnel*	5 970 481 €	Soit 61,01 % des dépenses de fonctionnement

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 112 414 €
Primes et indemnités versées :	411 525 €
IFSE :	289 556 €
CIA :	54 225 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	55 407 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	19 355 €
SFT *(titulaire uniquement)* :	0 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent : 895 039 €

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	47 958 €		39 643 €		27 944 €	
Technique	s		s		26 484 €	
Culturelle			s		26 038 €	
Sportive						
Médico-sociale					27 871 €	
Police			s		35 649 €	
Incendie						
Animation			37 874 €		26 825 €	
Toutes filières	**51 899 €**		**40 236 €**		**27 323 €**	

** : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 13,22 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	13,22%
Ensemble	**13,22%**

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 1730 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2025
- 1892 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2025

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	11 398 €	860 €	7%	8 372 €	496 €	6%						
Catégorie B	6 032 €	604 €	9%	s	s							
Catégorie C	1 987 €	555 €	22%	2 147 €	504 €	19%						

** : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Absences

En moyenne, 20,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2025 par fonctionnaire

	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	3,42%	3,42%	1,32%
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	5,65%	5,65%	1,32%
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	5,95%	5,95%	2,81%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 53,2 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

11 accidents du travail déclarés au total en 2025

> 7,4 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 38 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

10 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- 3 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- 100 % sont fonctionnaires*
- 100 % sont en catégorie C*

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

2 assistants de prévention désignés dans la collectivité

FORMATION

14 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **3 746 €**
Coût par jour de formation : **268 €**

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **35 882 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

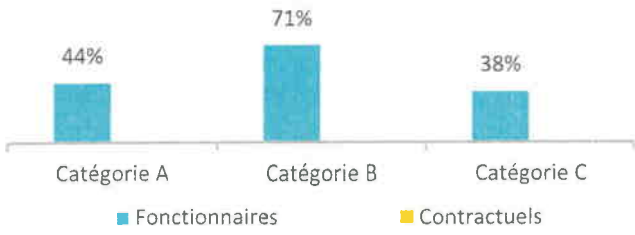
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2022

Formation

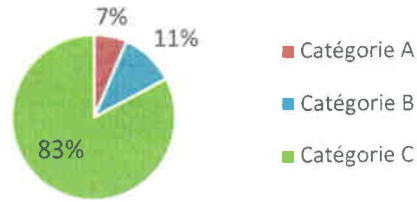
En 2025, 40,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2025



213 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2025

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent

59 703 € ont été consacrés à la formation en 2025

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	63 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	34 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	77%
Autres organismes	23%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	10 130 €	7 856 €
Montant moyen par bénéficiaire	220 €	82 €

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

26 jours de grève recensés en 2025

Comité Social Territorial

2 réunions en 2025 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2024

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2025
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2025
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2024

[2]Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2025 x 365}} \times 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2025. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2025 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2026 *Version 1*